

GRUPE D'EXPERTS POUR LE CIRQUE, LES ARTS FORAINS ET LES ARTS DE LA RUE

BILAN DE TRAVAIL 2004-2005

Le premier bilan du Groupe d'Experts a été présenté le 24 juin 2004 et portait sur une période allant de la première réunion du Groupe, le 14 février 2002, au mois de juin 2004.

Ce deuxième rapport sera nécessairement moins volumineux puisqu'il porte sur une année de travail, de septembre 2004 à septembre 2005, l'habitude étant prise désormais de présenter publiquement le bilan de travail du Groupe d'Experts, chaque année.

LES CHIFFRES :

Durant cette dernière période, le Groupe d'Experts s'est réuni 10 fois :

- le 16 septembre 2004
- le 14 octobre 2004
- le 25 novembre 2004
- le 16 décembre 2004
- le 27 janvier 2005
- le 18 mars 2005
- le 31 mars 2005
- le 21 avril 2005
- le 1^{er} juin 2005
- le 29 septembre 2005.

Pendant cette année, le Groupe a examiné 40 dossiers et remis sur chacun un avis motivé à la Ministre de tutelle.

Le Groupe a aussi rencontré les responsables des Espaces Speculoos, Messieurs Luc Arendt et Gaëtan Bergez, afin de les entendre dans le cadre d'un débat plus large concernant la gratuité.

On trouvera ci-après la liste des dossiers examinés, des avis remis et des montants octroyés par la Ministre.

1.- Les Aides à la création :

Des avis favorables ont été rendus sur sept dossiers :

- | | |
|--|-------------|
| • Les Argonautes « Le Cirque du Hibou » | 8.500,00 € |
| • La Cie Tultétar « The Creature Man » | 7.850,00 € |
| • La Cie PI 3,14 "Petites Histoires..." | 7.500,00 € |
| • Groupe Kuru « Fantasmia » | 10.500,00 € |
| • Dujoli Cirkus « Fin de Sieste » | 8.500,00 € |
| • Promotion des Arts forains « Raconte-moi la Fête » | 9.100,00 € |
| • Cie de la Sonnette « La Balade de Jules Verne » | 15.000,00 € |

Six dossiers ont reçu un avis négatif :

- La Cie du Nez Rouge « La Télé en Réalité »
- Les Ateliers de la Nouvelle Sève « Batailles »
- La Cie Perle de Lune « M'zelle Yin et Nœud Pap »
- Thierry Robrechts « En attendant...Go ! »
- Katherin Julie Zenker « Le Prophète en boîte »
- L'Isolat « Le Calvaire selon Sagamore le Vif »

2.- Les aides au fonctionnement des Compagnies :

Des avis positifs ont été remis sur cinq demandes :

- | | |
|---|-------------|
| • La Cie des Chemins de terre : | 19.000,00 € |
| • La Cie Pour Rire : | 40.000,00 € |
| • La Cie des Quatre Saisons : | 6.500,00 € |
| • La Cie des Marionnettes Saint Gilloises : | 6.500,00 € |
| • Les Baladeu'X : | 10.000,00 € |

Deux dossiers ont reçu un avis défavorable :

- La Cie des Six faux Nez
- La Cie de la Sonnette

Convention :

- La Cie « Féria Musica » est subsidiée à hauteur de 50.000,00 € par an, via une convention qui va du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2006.

3.- Les aides aux activités de promotion et aux lieux de création :

Deux demandes se sont vu réserver un avis favorable :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| • L' Espace Catastrophe | 50.000,00 € |
| • L' Asbl Olé Olé pour le Nomade II | 20.000,00 € |

Deux dossiers n'ont pas été acceptés :

- La FAR pour son site Internet
- Latitude 50°

4.- Les aides aux festivals :

Neuf demandes ont été suivies d'un avis positif :

• La Piste aux Espoirs à Tournai (contrat culture) :	37.200,00 €
• Les Pistes de Lancement :	12.500,00€
• Namur en Mai (contrat-culture) :	90.000,00 €
• Les Tchaornis à Engis :	10.500,00 €
• Rue du Bocage à Herve :	12.000,00 €
• Le Festival de Chassepierre :	75.000,00 €
• Les Urbaines à Liège :	14.800,00 €
• Bitume :	7.500,00 €
• La Fête des Fleurs à Watermael-Boitsfort :	19.500,00 €

Un spectacle – événement, « la Nuit des Intrigues » à Tournai, a reçu un avis favorable, il est subsidié dans le cadre du contrat-culture de Tournai : 17.000,00 €

Des avis négatifs on été réservés à cinq demandes :

- Les Fêtes romanes à Woluwé St Lambert
- Les Pavés du Rire à Rochefort
- Les Renc'Arts de la FAR
- Les Féeries théâtrales à Bruxelles
- Le Festival Amalia à la Maison de la Création à Laeken

LES MOYENS :

Il faut noter que le Groupe d'Experts a, le plus souvent, proposé des montants identiques ou proches de ceux octroyés ensuite par la Ministre.

Mais il s'agissait toujours de propositions calculées au plus juste dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible, c'est-à-dire largement insuffisante.

A titre indicatif, on trouvera ci-après l'évolution du budget dévolu au secteur depuis sa création en 2000 :

- Année 2000 : 371.840,00 €
- Année 2001 : 359.445,00 €
- Année 2002 : 384.000,00 €
- Année 2003 : 515.000,00 €
- Année 2004 : 535.000,00 €
- Année 2005 : 535.000,00 €

En 2005, après ajustement, le budget s'est réparti comme suit :

- Fonctionnement du Service :	7.000,00 EUR
- Fonctionnement des Compagnies :	132.000,00 EUR
- Soutien aux Festivals :	259.000,00 EUR
- Aides à la Création :	67.000,00 EUR
- Soutien aux activités de promotion et aux lieux :	70.000,00 EUR

THEMES DEBATTUS, REFLEXION, EVALUATION :

La saison 2004 – 2005 fut une saison « studieuse »...

Le secteur des Arts du Cirque, des Arts forains et des Arts de la Rue affirme doucement mais sûrement sa dimension artistique et son professionnalisme.

Le Fonctionnement du Groupe d'Experts

En premier lieu, il faut rappeler que le Groupe d'Experts n'a toujours pas reçu notification de son passage au statut de commission et de ce fait, le mode de sélection de ses membres reste toujours susceptible de critiques de la part du secteur. En pratique, le Groupe s'est organisé pour assumer avec transparence, respect et déontologie la mission qui lui a été dévolue, son règlement d'ordre intérieur défini clairement son mode de fonctionnement.

Le taux de participation aux réunions du Groupe d'Experts s'est nettement amélioré et malgré trois démissions en 2004-2005*, les absences pour maladie et de nombreuses activités complémentaires nécessitées par la situation du secteur**, le Groupe fut systématiquement en nombre pour prendre des décisions à la majorité simple. Etant donné cette situation saine mais fragile, les membres dits experts ont interpellé le cabinet de la Ministre et ont proposé des noms visant à l'élargissement urgent du Groupe à 12 membres (objectif de quorum plus facile à atteindre, introduction de membres non directement concernés par les subsides, avancée des débats).

Les créations

A quelques exceptions près, on constate une nette évolution de la qualité et du sérieux des dossiers présentés. La plupart des compagnies ont affiné l'élaboration de leur budget et répondent aux normes techniques exigées. On retrouve dans ces documents, plus facilement, les indicateurs chiffrés et les informations qui se réfèrent aux critères utilisés par nos membres en réunions.

Cette évolution dans la maîtrise est due, d'une part : à la clarification méthodologique (calendrier de rentrée des projets, clarification des termes de références, définition de critères, etc...) et d'autre part : aux multiples efforts faits par l'Administration de la CFB afin de présenter dans des délais acceptables des dossiers complets au Groupe d'Experts.

La crédibilité du travail de notre commission repose sur nos références décisionnelles et sur un traitement équitable des dossiers. Plus la compagnie est connue et reconnue par les membres, plus nous devons faire respecter les procédures, ce qui n'est pas toujours évident dans un secteur où l'artistique, l'administratif et la débrouillardise se confondent du fait du manque de moyens du secteur.

Le point faible reste cependant un certain flou dans les notes d'intentions artistiques, l'absence récurrente de véritable projet de mise en scène et la pauvreté en travail d'écriture. Ces manquements au niveau de la création interpellent : peu d'écrivains, metteurs en scène, scénographes ou dramaturges oeuvrent dans le secteur.

Beaucoup de projets sont conçus, avec plus ou moins d'inventivité, dans une perspective d'animation de fêtes et festivals ou d'animation purement ludique.

Sur le plan de l'analyse des dossiers d'aide à la création, il est impossible pour le Groupe de traiter les demandes d'aide de manière mathématique, chaque cas étant spécifique. Deux dossiers qui revendiquent le même nombre de comédiens, n'évoquent pas les mêmes difficultés techniques, se distancient sur la durée, font appel à d'autres paramètres artistiques, etc... Comme il n'y a pas de normes pour juger de l'art, on ne peut que se focaliser sur la lecture des dossiers et sur notre connaissance du secteur. Le doute reste donc de mise, d'où la nécessité de rester vigilant du point de vue de nos exigences en matière d'introduction des dossiers et parallèlement, cette saison, nous avons dans l'ensemble intensifié nos présences sur les lieux de diffusion du secteur.

Différents points évoqués à l'occasion de l'examen de certains dossiers nécessiteront des réflexions dans le futur, à savoir :

- les exigences minimales qui définissent des partenariats et ce, plus particulièrement dans la rencontre des compagnies et des centres culturels agréés (recherches de critères de base) ;
- l'évolution de l'action de la SACD, qui d'un côté attribue des bourses pour les créations circassiennes et de l'autre étend son recrutement et ses perceptions à l'ensemble du secteur, en ce compris les spectacles et les animations visuelles, ce qui alourdit les charges des organisateurs (les coûts des droits sont devenus élevés !) ;
- le fait spécifique de grandes créations du secteur Cirque, qui par l'envergure des projets (fiches techniques lourdes et coûts de production élevés), ne trouvent pas facilement des lieux d'accueil en Belgique ;
- la réalité de la circulation des artistes-circassiens qui, pour la plupart, ne résident pas en Communauté française mais « voyagent » d'une école à l'autre, d'un centre de formation à l'autre, d'un pays à l'autre pour parfaire leur technique ;
- le problème de l'adaptation des œuvres du répertoire au théâtre de rue et plus généralement sur ce qui distingue le théâtre de rue du théâtre conventionnel.

Les Festivals :

Hormis le problème criant du manque de moyens affectés à ces événements très importants dans notre secteur, une interrogation a, cette année encore, dominé les discussions au sein du Groupe, à savoir la question de la gratuité.

Sur ce thème sensible, la réflexion sur l'interprétation des critères qui définissent les aides attribuées aux festivals reste à aboutir et mérite une mise en perspective d'une politique événementielle, culturelle et touristique en la matière.

La question porte souvent sur l'établissement de billetteries et leurs formes, du chapeau au ticket en passant par le badge.

Les causes, références et conséquences éventuelles de ces débats posent différents problèmes :

- éthiques (la professionnalisation, la marginalisation),
- déontologiques (l'instrumentalisation du secteur par les édiles locaux et/ou la récupération par les braderies, fêtes sportives ou autres),
- artistiques (le respect des créations),
- historiques (la gratuité est une tradition du secteur),
- d'éducation permanente (les arts de la rue et l'accès au plus grand nombre).

Les notions de gratuité, de semi-gratuité, de sites fermés, de moyens, etc... ont souvent divisé le Groupe, ce qui n'a pas empêché que le consensus se soit toujours fait sur la qualité générale du projet et sur le respect de l'accueil des artistes et du public. Dans cette optique, afin de mieux comprendre certains enjeux du problème, les membres du Groupe ont rencontré les responsables des Espaces Spéculoos ; la réunion, aussi intéressante fut-elle, ne permit cependant pas d'aboutir à une conclusion favorable pour cette activité bruxelloise.

D'autres questions portées par l'examen de tel ou tel projet ont fait l'objet de vifs débats :

- la dualité du croisement des pratiques amateurs et professionnelles dans des événements (exemple : Tournai)
- les contradictions des festivals pluridisciplinaires qui se revendiquent des Arts de la rue (exemple : les Fêtes romanes à Woluwé St Lambert).

Conclusions :

Sur le plan interne, elles sont positives. Aujourd'hui, nous disposons d'un vade mecum, neuf personnes sont membres actives du groupe et elles ont listé une dizaine de problématiques de travail qui seront traitées dans la saison 2005-2006.

Sur le plan du secteur, le constat est mitigé : nous déplorons et dénonçons le manque de moyens eu égard au développement de la production et des festivals. Trop de compagnies fonctionnent en tout ou en partie avec des employés aux statuts précaires et trop peu de compagnies mûres n'ont pas encore reçu une proposition de convention. Trop peu d'espaces radios et TV sont attentifs à la créativité du secteur et enfin, il reste encore beaucoup à faire pour valoriser nos productions à l'étranger. Espérons que la diffusion du Nomade, outil privilégié de notre secteur et une bonne coordination des initiateurs de sites Internet pour la promotion du secteur puissent résorber ce déficit d'image et contribuer à un réel essor des Arts du Cirque, des Arts forains et des Arts de la Rue de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Pour le Groupe d'Experts,
Mirko POPOVITCH,
Président.

* Démission d'Eddy Kzreptowsky en avril 2005
Démission de Geneviève Cabodi en mai 2005
Démission d'Emilie Haquin en septembre 2005

** Opération « Banane » en décembre 2004
Réunion du 4 janvier 2005, en compagnie de la FAR, au cabinet de la Ministre Laanan
Réunion du 26 avril 2005 au cabinet de la Ministre Laanan
Interventions aux Etats généraux du 30 mai 2005
Réunion des Présidents des Instances d'avis le 29 octobre en présence de Madame Laanan
Participation aux réunions concernant la mise en application du décret.

Annexes jointes au bilan :

- liste des membres du Groupe
- liste des opérateurs du secteur subventionnés depuis l'année 2000
- calendrier d'introduction des dossiers pour 2006
- vade-mecum du secteur
- résultats de l'enquête européenne sur les publics des festivals